

ASSURANCE DES CYBER RISQUES

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA455	1 jour - 7 h	Expertise	Présentiel ou à distance	761,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 28/04/2025 au 28/04/2025
- Du 10/10/2025 au 10/10/2025

OBJECTIFS

- Cibler les principaux enjeux des risques cyber
- Identifier les risques
- Identifier les conséquences
- Comprendre l'exposition aux risques cyber
- Appréhender et comprendre l'utilité de l'assurance cyber
- Identifier les garanties proposées par la cyber-assurance
- Appréhender la gestion d'un sinistre Cyber

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations](#)

[ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Fournir une approche globale et synthétique des cyber risques et de la cyber-assurance
Fournir des retours d'expériences pratiques
Fournir des éléments de souscription mais aussi de gestion de sinistres

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance et du risque cyber, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Introduction : Les typologies de risques cyber
 - 1. Diversité des risques eux-mêmes (panorama rapide des principales cyber-attaques)
 - 2. Diversité des sources : externes et internes
 - 3. Diversité des conséquences : sur l'activité et l'entreprise
- B. Spécificités de la cyber-assurance
 - 1. Utilité d'une police cyber par rapport à une police générique
 - 2. Police hybride : assistance et assurance
 - 3. Couverture large : dommages directs, responsabilité ...
- C. Prérequis en termes de souscription
 - 1. Cyber-assurance comme composante d'une démarche de cyber-résilience et non palliatif
 - 2. Déterminer son exposition (fréquence)
 - 3. Déterminer son risque (incidence)
- D. Gestion de sinistre cyber (I) : gestion de crise
 - 1. Assureur (courtier) : pivot de la gestion de crise
 - 2. Ouverture à un panel d'experts
 - 3. Gestion fluide et organisée
- E. Gestion de sinistre cyber (II) : garanties plus classiques
 - 1. Pertes usuellement prises en charge : pertes d'exploitation, frais de reconstruction, frais supplémentaires
 - 2. Prise en charge des sanctions et des rançons : de faux débats aujourd'hui désuets
 - 3. Le coût des recours
- E. Evolution de la cyber-assurance
 - 1. Difficultés pour couvrir un risque incontrôlable : de nouveaux mécanismes mis en place
 - 2. Les pools d'experts à la souscription et non uniquement en gestion de crise

Validation des acquis :

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Agents, courtiers, souscripteurs, responsables ou collaborateurs exerçant son activité dans le domaine de la banque, finance ou assurance

Directions juridiques

Risk manager

DPO

Fonctions conformité

Directions assurance

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance.
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

761,00 €

Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 20/10/2025 à 20:26